

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 20 juin 2019, débutée à 17 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Patricia COUETTE Carole CHEVARIE
M. le conseiller	Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT ABSENTS

M ^{me} la conseillère	Marie CORBEY
M. le conseiller	Daniel CAMIRÉ

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-06-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juin 2019, se tenant à compter de 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-190

NOMINATION – POSTE DE TRÉSORIÈRE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'embaucher M^{me} Claudia DUPUIS pour occuper le poste de trésorière, selon les termes et conditions énoncées au projet de contrat d'embauche soumis en commission permanente du 17 juin 2019;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-191

AUTORISATION – RASSEMBLEMENT DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS (VR) LES 29, 30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET 2019 – STATIONNEMENT ÉCOLE MÈRE D'YOUVILLE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la tenue du rassemblement de véhicules récréatifs (VR), les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2019, dans le stationnement de l'école Mère d'Youville, sujet aux procédures applicables à ce type d'activité, visant à créer un événement touristique et suivant la recommandation de la direction générale en date du 12 juin 2019;

QUE le comité organisateur de l'événement soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-06-192

*Telle que corrigée par
PC-2019-04 / 2019-06-192*

*Voir procès-verbal de
correction ci-joint.*

ADJUDICATION DE CONTRAT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 1) – PROJET N° VPC-STP-TC-20190301-01 (2^E APPEL D'OFFRES)

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC., le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (lot 1), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20190301-01 (2^e appel d'offres), pour un montant total de 3 219 300 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 7 mai 2019, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 19 juin 2019;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-06-193

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT SPÉCIFIQUE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D’INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 1) – PROJET N° VPC-STP-SPI-20190429-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D’adjuger au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale au terme du processus d’évaluation et de pondération des offres, soit ENGLOBE CORP., le mandat spécifique quant aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du contrat de Mise à niveau des infrastructures de collecte, d’interception et de traitement des eaux usées (Lot 1), faisant l’objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20190429-01, au prix de 96 075 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 30 mai 2019, aux devis et autres documents d’appel d’offres qui s’y rapportent, au rapport et à la recommandation du comité de sélection datés du 10 juin 2019 et de la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 juin 2019;

D’autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l’absence de public, aucune question n’est posée.

2019-06-194

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 20 juin 2019, débutée à 17 h, soit levée à 17 h 05.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d’assemblée

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

NDC/bb



**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

N° PC-2019-04 / 2019-06-192

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution numéro 2019-06-192 adoptée lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier du 20 juin 2019, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, le premier alinéa de la résolution n° 2019-06-192 se lisait ainsi :

« [...]D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC., le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (lot 1), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20190301-01 (2^e appel d'offres), pour un montant total de 3 219 300 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 7 mai 2019, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 19 juin 2019;
[...] »

Suite à la correction, le premier alinéa de la résolution n° 2019-06-192 se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement):

« [...]D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC., le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (lot 1), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20190301-01 (2^e appel d'offres), pour un montant total de 3 219 300 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 7 mai 2019, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 19 juin 2019;
[...] »

J'ai dûment modifié la résolution numéro 2019-06-192 en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint à l'original du document modifié, étant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2019.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 2 juillet 2019.

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière